

Commune de MORCHIES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023 à 20 heures.

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame DROMART Evelyne, Maire en suite de convocation en date du 3 avril 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procuration : 0

Etaient présents : DROMART Evelyne, Maire – DÉCAMPS Jean-Bernard – DE PROYART Jean-Baptiste - HAVRANSART Jean-Luc - HEPNER Pascal - HOMBERT Franck – HOMMER Perrine - LENOTTE Christophe - MICHEL Loïc - OLIVEIRA Manuel.

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : HOMBERT Franck

Objet : Enquête publique en vue de l'exploitation d'un parc éolien par la « SAS ENGIE GREEN CROISILLES »

Madame le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral du 27 février 2023, une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de Croisilles de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire de Croisilles présentée par la « SAS ENGIE GREEN CROISILLES ». Le dossier réglementaire est déposé en Mairie de Croisilles où le public peut consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet jusqu'au 28 avril 2023.

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire précité par la « SAS ENGIE GREEN CROISILLES ».

Après discussion, le Conseil Municipal donne à la majorité (0 POUR - 1 ABSTENTION – 9 CONTRE) un avis défavorable à ce projet éolien mené par la « SAS ENGIE GREEN CROISILLES » sur le territoire de Croisilles.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par affichage le 21 avril 2023 et transmission au service du contrôle de Légalité en Préfecture le 21 avril 2023.

Pour copie conforme
Le Maire
E. DROMART

